



Indemnité sur le principe "à travail égal, salaire égal" ?

Par **questionsdedroit**, le **02/11/2010** à **17:38**

Bonsoir,

En 2007, un accord collectif a été mis en place dans la société afin d'organiser le passage d'une rémunération au pourcentage à une rémunération au montant fixe. Cette modification a alors été compensée par l'attribution au salarié d'une indemnité différentielle.

Si un salarié engagé en 2009, agit en justice afin d'obtenir cette indemnité différentielle en vertu du principe "à travail égal, salaire égal". Son action pourra-t-elle aboutir?

Cordialement,

Merci d'avance!